

Pour recruter  
une personne  
compétente

**LE SEUL  
HANDICAP,**



C ' E  
S T Q U  
E C E N '  
E S T P A S  
T O U J O U  
R S C L A I R



**HANDINAMIC**

Chefs d'entreprises, entrepreneurs...

## LES IDÉES REÇUES sont tenaces et pourtant...

Aujourd'hui, 2/3 des entreprises considèrent

**le recrutement de travailleurs handicapés comme difficile,**

alors même que 80% des handicaps sont en réalité invisibles et que peu nécessitent des aménagements.

Cette perception des entreprises est due au **manque d'informations** sur l'accompagnement des employeurs et des salariés handicapés, des problématiques de sécurité au travail, des coûts, mais aussi de **la méconnaissance des aides** dont les entreprises peuvent bénéficier pour l'emploi d'une personne en situation de handicap.

**80%**  
des handicaps sont invisibles



## HANDINAMIC vous aide à y voir PLUS CLAIR !

Handinamic, Une initiative bretonne portée par 4 acteurs de l'emploi aux services des TPE PME et des personnes en situation de handicap.



## LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, mais de quoi parle-t-on vraiment ?

“ Notre activité ne peut pas être exercée par des personnes handicapées ”

“ De toutes façons, les locaux ne sont pas accessibles ”



“ Les personnes handicapées sont moins autonomes et moins productives ”

Aujourd'hui,  
**1 personne sur 2** sera au cours de sa vie concernée par le handicap !



Autant d'idées reçues qui barrent directement la route à l'intégration des personnes en situation de handicap. Le handicap est souvent réduit à un handicap lourd et visible alors que 80% des handicaps sont invisibles, et **l'intégration d'une personne handicapée est perçue comme plus compliquée qu'elle ne l'est en réalité.**

La notion de travailleur handicapé est une réalité à intégrer dans sa politique entrepreneuriale. Maladies chroniques évolutives, personnes atteintes de cancer, handicap passager, détresse psychologique... Toutes ses situations arrivent dans la vie de l'entreprise. **Il est temps de changer la représentation du handicap !**



# RECRUTER UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP, n'est pas une contrainte... mais une vraie opportunité !

Si de plus en plus de personnes handicapées arrivent à trouver un emploi, le chemin à parcourir est encore long. Heureusement, la part des entreprises qui s'engagent dans cette direction et changent le regard sur le handicap est de plus en plus importante !

## Recruter des personnes en situation de handicap apporte de véritables atouts pour l'entreprise !

- 1** Le recrutement de salariés handicapés prouve votre engagement, **vos convictions contre l'exclusion et la discrimination.** Vous montrez, par des actes concrets, les qualités de votre entreprise sur le plan humain. Cela valorise votre entreprise ainsi que vos salariés.
- 2** Le recrutement de personnes handicapées envoie **un message d'ouverture et de confiance.** Vous prouvez que votre entreprise laisse sa chance à chacun, quel que soit ses différences, pourvu que la personne soit compétente et motivée.



1 personne en situation de handicap est avant tout un professionnel avec des **compétences !**  
**Osez la diversité !**



<https://www.youtube.com/watch?v=p5f0ci4P0h4>

- 3** Le recrutement de personnes handicapées est un enrichissement pour l'ensemble des collaborateurs. **Il favorise l'entraide, l'esprit d'équipe et la cohésion,** jalons indispensables au bon fonctionnement d'une entreprise. Quand on s'intéresse au cas le plus particulier, cela sert toujours le collectif !
- 4** Le recrutement de personnes handicapées permet de trouver des candidats dans des secteurs d'activités **où les entreprises manquent cruellement de main d'œuvre.**
- 5** Parce qu'elles affrontent et surmontent des difficultés au quotidien, **les personnes handicapées sont souvent mieux armées pour relever les défis.** Un grand avantage pour l'entreprise !
- 6** Recruter une personne en situation de handicap, c'est **développer et affirmer votre adaptabilité, votre agilité, votre attractivité ...**





# Comment **OSER LA DIVERSITÉ** en entreprise ?

Le plus dur pour l'entreprise,  
c'est de faire le premier pas !

L'embauche de salariés en situation de handicap est considérée comme compliquée surtout pour les petites et moyennes entreprises. Raison récurrente invoquée : les chefs d'entreprises ne savent pas à qui s'adresser !

# 6%

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 tous les employeurs, y compris ceux comptant moins de 20 salariés, doivent déclarer les travailleurs handicapés qu'ils emploient.

Seuls les employeurs de 20 salariés et plus sont assujettis à l'obligation d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap et doivent verser une contribution en cas de non atteinte de cet objectif.

Dans le cadre de l'OETH (Obligation d'emploi de travailleurs handicapés) à 6 %, la sous-traitance avec les entreprises adaptées vous aidera aussi à démarrer un partenariat, à développer une culture "handi accueillant" et à faciliter le transfert du savoir-faire inclusif vers votre entreprise.



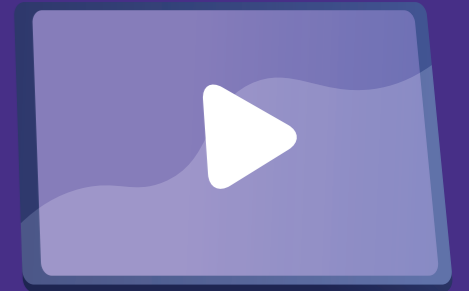
Pour recruter dans votre entreprise,  
des solutions s'offrent à vous  
directement ou indirectement

## 1 Recruter directement dans votre entreprise

- Recenser vos besoins et identifier les profils des candidats disponibles sur votre territoire
- Accompagner la mise en emploi de personnes en situation de handicap dans votre entreprise (ergonomie, aides financières...) : contacter Cap emploi et l'Agefiph
- Recruter directement via l'entreprise adaptée de travail temporaire : contacter Up Intérim

## 2 Recruter indirectement

- Activer un contrat de mise à disposition : contacter l'UNEA
- Activer un contrat via l'entreprise adaptée de travail temporaire : contacter Up Intérim



[https://www.youtube.com/watch?v=4jviDrmwd\\_o](https://www.youtube.com/watch?v=4jviDrmwd_o)



# UNE EXPERTISE ET UN ACCOMPAGNEMENT

De nombreuses structures permettent de faciliter l'embauche de travailleurs en situation de handicap !

## UNEA

L'UNEA est une association professionnelle nationale de dirigeants militants qui fédère les entreprises adaptées. L'EA est une entreprise dont l'objectif est de créer de la richesse pour garantir des emplois durables permettant à des salariés en situation de handicap de vivre leur projet professionnel dans des conditions adaptées. [www.unea.fr](http://www.unea.fr)

UNEA en Bretagne :

- chargé de mission : [jtriballier@unea.fr](mailto:jtriballier@unea.fr) Tél. 06 50 25 06 99
- Délégué Régional : [e.pitois@service-ea.com](mailto:e.pitois@service-ea.com)

## CHEOPS, réseau des Cap emploi bretons

Cheops Conseil Handicap Emploi des Organismes de Placement Spécialisé est une association nationale. Créée en 2014, En Bretagne, Cheops représente les 4 Cap emploi.

Les Cap emploi développent leur expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours professionnel pour des personnes qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé, compte tenu de leur situation de handicap.

- un service gratuit apporté aux entreprises du territoire
- des experts de l'adéquation emploi - handicap pour le recrutement et le maintien dans l'emploi
- des facilitateurs : sourcing candidats, soutien à l'intégration, mobilisation des aides, aménagement de poste...

[www.cheops-bretagne.com/nos-cap-emploi](http://www.cheops-bretagne.com/nos-cap-emploi)



## Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Elle soutient, entre autre, l'entreprise, quel que soit sa taille et son secteur d'activité, grâce à un accompagnement individualisé et des aides sur-mesure.

En relation avec les acteurs économiques, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, l'Agefiph Bretagne adapte en permanence ses services et ses aides financières, techniques et humaines.

Elle amène les employeurs privés à mieux intégrer la question du handicap dans leur politique RH ou RSE pour recruter et sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap et s'inscrire ainsi dans une dynamique d'inclusion.

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

Tél. 0800 11 10 09

## CPME Bretagne

La CPME Bretagne, organisation patronale interprofessionnelle, dirigée par des chefs d'entreprises, a pour mission de défendre et représenter la TPE et PME tant dans les négociations paritaires qu'auprès des pouvoirs publics.

[www.cpme-bretagne.fr](http://www.cpme-bretagne.fr)

Tél. 06 47 87 63 87

# Entrez **HANDINAMIC**



Un projet porté par l'UNEA et ses partenaires :



06 50 25 06 99



0800 11 10 09



[cheops-bretagne.com](http://cheops-bretagne.com)



06 47 87 63 87

